

Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 28 mai 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold) Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 26 mai 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 1 368 106 cas au total (+118 156 depuis la dernière mise à jour)
- 44 785 cas actifs (-37 915 depuis la dernière mise à jour)
- 25 361 décès (+965 depuis la dernière mise à jour)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas et des décès ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 26 mai 2021, l'Ontario a signalé plus de 11 355 cas, représentant encore la majorité des cas au pays, mais afichant une tendance à la baisse depuis les dernières semaines, en partie grâce aux restrictions imposées à l'échelle de la province et à une augmentation de la vaccination. Au Québec, la situation continue de s'améliorer et le nombre de cas continue de diminuer, la province ayant signalé 3 483 cas depuis les 7 derniers jours. La Colombie-Britannique a signalé 2 290 cas la semaine dernière, encore une baisse par rapport à notre dernière mise à jour. L'Alberta a signalé 3 957 cas la semaine dernière. Dans l'Atlantique, les provinces ont enregistré un total de 558 cas au cours de la semaine dernière. La Nouvelle-Écosse représente 424 de ces 558 cas.

Syndicat international des marins canadiens



Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (34 372 343), 4,1 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 19 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, suivi par les moins de 19 ans, à 18,8 %. À mesure que les vaccins seront administrés aux personnes appartenant aux groupes plus âgés, ces pourcentages continueront d'augmenter pour les groupes non admissibles.
- Les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 27,6 %.

La vaccination contre la COVID-19 a bien progressé au cours des dernières semaines partout au pays. Les provinces de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et de la côte Est ont récemment ouvert l'admissibilité au vaccin à tous les résidents âgés de 12 ans et plus. Toutefois, l'admissibilité étant ouverte à un grand nombre de personnes, les rendez-vous sont difficiles à obtenir et il peut s'écouler beaucoup de temps avant que certains puissent se faire administrer leur dose. Le SIMC encourage toutes les personnes admissibles de se faire vacciner, car c'est le seul moyen de vous protéger et de protéger votre famille contre le virus.

Nous commençons à constater des progrès dans la vaccination chez les marins. En effet, certains de nos équipages peuvent maintenant se faire vacciner dans des ports américains, et les accords conclus dans le canal Welland permettront aux équipages de débarquer du navire en groupes pour se faire administrer leur vaccin à terre. Dans certains cas, du personnel infirmier est même venu à bord de navires dans le port de Québec pour vacciner nos membres.

Le SIMC souhaite fournir à ses membres tous les renseigenements disponibles concernant l'innocuité et l'efficacité des différents vaccins offerts contre la COVID-19. Bien que les membres ne soient pas obligés de se faire vacciner, leur syndicat les encourage à se faire administrer la première dose à laquelle ils sont admissibles afin d'aider à protéger leurs confrères, consœurs et compagnons d'équipage. Tous les vaccins se sont révélés efficaces pour prévenir la COVID-19 et donneront à votre corps la capacité de combattre les symptômes graves si vous deviez contracter le virus. Certains membres se sont dits préoccupés par la sécurité des vaccins administrés et, bien que nous ne soyons pas des médecins, toutes les ressources réputées et les données scientifiques disponibles montrent que tous les vaccins sont extrêmement efficaces et sécuritaires. Oui, il est vrai que les vaccins ont été développés en un temps record, et cela semble être une préoccupation pour certains. Cependant, à aucun autre moment de l'histoire, toute la communauté scientifique ne s'est concentrée sur la résolution d'un seul problème en même temps. Il n'est donc pas surprenant que ces vaccins aient été développés rapidement.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différents vaccins, leur fonctionnement et leur sécurité, nous avons compilé les liens ci-dessous pour vous aider à y voir plus clair :

• Vidéo : Pourquoi vous ne pouvez pas comparer les vaccins

Vidéo : <u>Vaccins ARNm expliqués</u>

• Fiche d'information : Vaccin Pfizer-BioNTech

Fiche d'information : <u>Vaccin Moderna</u>
Fiche d'information : <u>Vaccin AstraZeneca</u>
Fiche d'information : <u>Vaccin Janssen (J&J)</u>

Liens:

https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html

 $\underline{https://toronto.ctvnews.ca/ontario-expands-covid-19-vaccine-eligibility-to-those-18-a-week-ahead-of-schedule-1.5430695}$

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies pour renforcer les protocoles en place afin de lutter contre les variants plus contagieux.

À la fin d'avril, le SIMC a participé à un appel organisé par Transports Canada avec des intervenants de l'industrie concernant les restrictions de voyage récemment annoncées relativement aux vols en provenance du Pakistan et de l'Inde. Ces annonces auront un impact sur les marins étrangers qui seront encore plus limités pour les changements d'équipage et les rapatriements. Au cours de l'appel, une mise à jour verbale a été faite sur les efforts de vaccination en cours pour garantir la vaccination prioritaire des marins. Les efforts conjoints du SIMC et du CMC ont été salués par Transports Canada, qui milite également au nom des travailleurs de l'industrie à ce sujet.

Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 mars 2020 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) est maintenant automatiquement prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Tout certificat de compétence, qui aurait autrement

Syndicat international des marins canadiens



expiré entre le 16 mars 2020 et le 30 juin 2021 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) restera désormais valable jusqu'à la première des éventualités suivantes : 15 mois après la date d'expiration indiquée au recto du certificat ou le 31 décembre 2021.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 30 juin 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.

Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir » - BSN No. : SSB 04/2021 : https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-brevets-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-bsn-no-04-2021

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 28 mai 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 8 navires ayant eu des cas membres rétablis et de retour au travail
- 26 cas confirmés depuis le depuis de la pandémie
 - 2 cas actif*
 - o 22 cas rétablis
 - o 2 décès

<u>Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire</u> afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à

Syndicat international des marins canadiens



la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- <u>de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région</u> que vous visitez.

Syndicat international des marins canadiens



V. Restrictions relatives aux congés à terre

Le congé à terre peut être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions de congé à terre dans les ports suivants uniquement, les conditions dans chaque région étant étroitement surveillées.* (Au 28 mai 2021) :

- Tous les ports des États-Unis
- Tous les ports de l'Ontario
- La ville de Québec
- Ports de la grande région de Montréal
- Rimouski
- Matane
- Rivière-du-Loup

* Veuillez garder à l'esprit que certains ports peuvent ne pas accepter les congés à terre en raison de restrictions locales ou provinciales indépendantes de la volonté de quiconque (bulle atlantique, zones restreignant les voyages interrégionaux, etc.).

<u>Note</u>: Cette directive pourrait être modifiée <u>à tout moment</u> pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.



Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant:

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.

VII. Questions relatives au transport maritime international

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 continue d'affliger des centaines de milliers de marins travaillant dans le commerce international, qui restent soumis à des restrictions en matière de rapatriements, de congés à terre et d'accès à des soins médicaux.

Du 19 au 23 avril, les réunions de la Commission tripartite spéciale (CTS) de l'OIT sur la partie I de la convention du travail maritime (CTM) ont eu lieu virtuellement. La CTS est composée de représentants des marins (ITF), de représentants des armateurs (ICS) et d'États membres de l'OIT. L'ITF et l'ICS ont rédigé une résolution commune traitant de questions telles que la nécessité pour les États membres de s'acquitter de leurs obligations au titre de la CTM concernant les soins médicaux et les changements d'équipage. Ils ont également appelé les États membres à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la convention, laquelle ne permet aucune abrogation des conditions malgré la situation pandémique en cours. En outre, une deuxième résolution a été adoptée concernant une communication du gouvernement chypriote ayant été amendée par les groupes de marins et d'armateurs afin de faciliter la campagne mondiale de vaccination des marins issus du commerce national et international. Les résolutions et les recommandations liées à cette réunion sont disponibles ici : https://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/events/WCMS 679152/lang--

en/index.htm

La question de la vaccination des marins a également été ajoutée à l'ordre du jour de la 103e séance du Comité de la sécurité maritime de l'OMI par le secrétariat de l'OMI. Cette réunion a lieu cette semaine et la suivante, et les résultats seront étroitement surveillés.



Le SIMC continue de jouer un rôle actif au sein de l'ITF et de travailler de concert avec l'OIT et l'OMI et d'autres forums internationaux. De plus, nous continuons de demander à toutes les nations et les organisations de désigner les marins comme des travailleurs essentiels, de faciliter les changements d'équipage, de donner la priorité aux marins pour la vaccination et de garder les frontières ouvertes pour les travailleurs du secteur maritime qui continuent de faire fonctionner les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en faisant face à d'immenses souffrances personnelles. C'en est assez!

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, veuillez visiter le site Web de l'ITF :

https://itfseafarers.org/en

https://www.itfglobal.org/en

https://www.itfglobal.org/en/news/shipping-industry-launches-vaccine-guide-seafarers

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.